

# Pour l'école régionale Paul-Hubert

## éditorial

Il existe au Canada français un curieux défaut : celui de changer de nom à tout propos, ce qui a causé dans le passé une sérieuse confusion des noms patronymiques de nos ancêtres. Il y a quelques années, on a fait subir le martyre aux plus beaux noms de nos villages gaspésiens. Quel dommage que nous ayons perdu à ce point le sens des valeurs nationales traditionnelles !

Or, récemment à Rimouski, on a conçu avec autant d'ignorance que de désinvolture le projet d'outrager la mémoire de ceux à qui nous devons le plus grand respect : Mgr Langevin et la révérée Mère Elisabeth Turgeon. Il s'agit, en effet, d'un projet nourri par une sainte personne pour débaptiser nos écoles. L'audace tient à la fois du blasphème et du sacrilège. Comment peut-on imaginer une pareille chose, car ce nom de Langevin est attaché à l'une de nos plus belles réussites dans l'enseignement à Rimouski ? On voudrait donc, d'un simple coup de plume, faire disparaître ce nom de notre école secondaire et le donner à l'école régionale, cela sans raisons valables. Allons, alors, ce n'est pas sérieux, pas plus que l'enquête destinée à cette fin !

Ayons donc plus de vénération pour nos maisons d'enseignement.

Par contre, la suggestion d'un fort groupe de citoyens de la région, en vue de nommer l'école régionale à la mémoire d'un des leurs est beaucoup plus digne d'intérêt. Il s'agit de Paul Hubert qui a vaillamment défendu la cause de l'éducation à une époque difficile et obscure.

Paul Hubert est mort à 65 ans, le 27 décembre 1958. Après ses études à l'École Normale de Québec (1912-14), quelques années de professorat à Laurierville, Kénogami et Montréal, il a été choisi comme inspecteur d'école à Rimouski en 1919. Jusqu'en 1958, c'est-à-dire pendant près de quarante ans, et après une réorganisation des sections régionales vers 1930, il n'a cessé d'exercer cette profession.

Paul Hubert était un grand citoyen. Sa première préoccupation, cela va de soi, était d'intérêt pédagogique. Initiateur des Cercles d'études pédagogiques destinés à la formation du personnel enseignant, il n'a pas hésité à prendre une part importante à la formation d'un mouvement d'action : l'ACJC.

Et que de démarches n'a-t-il pas faites pour son association professionnelle, dont il fut le président durant plusieurs années. Possédant au plus haut point les vertus civiques nécessaires à tout éducateur, il a lui-même donné l'exemple en s'associant à des mouvements comme la Saint-Vincent-de-Paul et à des coopératives de consommation.

Toute sa vie, et en particulier durant ses dernières années, il n'a cessé de défendre avec ardeur la cause de l'éducation. Avec son franc-parler, il s'est attiré les foudres du DIP qui s'est efforcé de le boycotter dans toutes les promotions du département. Paul Hubert a beaucoup souffert de ces humiliations, mais n'a jamais cédé devant la nonchalance et l'incurie de certains fonctionnaires et éducateurs peu scrupuleux. Son courage est un exemple pour toute notre jeunesse ; il mérite que son nom soit gravé au fronton de notre première école régionale, car il était l'homme, le novateur de l'éducation, non seulement à Rimouski mais dans toute la région.

Il a donc droit à un peu de reconnaissance de la part des citoyens.

J. B.



★ Antoine Gauthier a quitté la compagnie Hollinger pour se porter acquéreur du magasin Mont-Joli Sportif...

★ Pierre Gagnon, ex-annonceur à CJBR, est maintenant à CKBS, Jonquière...

★ La compagnie Western est à la recherche d'un dépositaire pour Mont-Joli...

★ Mademoiselle Cécile Belzile améliore son ski sur les pentes des Laurentides...

★ La troupe du Théâtre Molsion donnera un spectacle à Rimouski, au début de juin... Jean Duceppe jouera le premier rôle dans "Patate" de Marcel Achard... également de la distribution : Catherine Bégin et Margot Campbell...

★ Egalement dans le domaine du possible : un récital Jean-Pierre Ferland dans notre ville...

★ Entre-temps, ne manquez pas le récital LEO FERRE, dimanche le 1er mars à 8 heures 30 au canal 3 naturellement...

★ L'équipe de jeunes skieurs du Mont Blanc, célèbre pour son dynamisme, s'est elle-même baptisée les PEPPEKIS...

★ Bellavance Incorporé affiche une nouvelle enseigne lumineuse qui a beaucoup d'allure...  
★ La première étape du Tour Cycliste du St-Laurent sera Matane-Rimouski... avec circuit fermé en soirée dans notre ville...

★ C'est vendredi le 21 février qu'un porte-parole autorisé de la compagnie Price fera part de la décision finale de la compagnie relativement à sa scierie locale...  
★ Comme le combat de championnat mondial Liston-Clay n'est pas télédiffusé, ni aux Etats-Unis ni au Canada, les amateurs ne manqueront pas d'en écouter la description sur les ondes de CJBR-Radio mardi soir à compter de 9 heures 45...

★ La compagnie Dominion Rubber vient d'accorder des contrats de fabrication de bottes aux firmes Rioux de Trois-Pistoles et Goulet de Luceville...

★ Le docteur André Bernier vient de se porter acquéreur d'une maison de style canadien, ancienne propriété de feu Théophile Côté, à Sacré-Coeur...

★ Il est fortement rumeur qu'une messe soit dite à 5 heures le dimanche, à la Cathédrale...

★ Marc Vaillancourt revient de Montréal où il a assisté à l'exposition du Salon du Sportsman... Placide Plante y était également...

★ Le promoteur Pierre Gagné, de Québec, présentera bientôt à Rimouski un concours de sauts de barils pour le championnat provincial...

★ M. Samson, gérant de la Banque Royale à Rimouski, demeure à son poste... Il nous prie de rectifier : contrairement à notre entrefilet de la semaine dernière, c'est le comptable, M. Brais, qui quitte Rimouski pour Thetford Mines...

### TRIBUNE LIBRE

Au sujet de la mise au point du Frère Louis-Bertrand s.g.

Dans la "mise au point" du Frère Louis-Bertrand, s.g., permettez-moi de rappeler un grave "oubli" au sujet des différences financières des religieux et des laïcs chez les enseignants. Les logements très confortables fournis par nos commissions scolaires, le voeu de pauvreté, le dévouement propre aux personnes religieuses (dévouement qui devrait servir de modèle à nos laïcs...) ne complètent-ils pas amplement ces différences?... Un contribuable.

S. B.

### TRIBUNE LIBRE

Rimouski, le 18 février 1964.

Monsieur André Laurin, Service du Budget, 155, Bour. Charest Est. Québec.

Cher Monsieur,

Le 6 février dernier, sous les auspices de la CSN, vous deviez à Rimouski un cours sur la Sécurité Sociale pour les foyers du petit salarié.

Après avoir pris connaissance d'un compte rendu de votre cours publié dans l'Echo du Bas St-Laurent, édition du 12 février, vous déclarez qu'il ne sert à rien à un petit salarié de s'assurer de \$10,000, puisque la veuve n'aura pas droit à la pension des mères nécessiteuses, tant qu'elle n'aura pas dépensé ses \$10,000, qu'il aurait été mieux de son vivant de se payer des loisirs avec son épouse, plutôt que de la laisser avec ce \$10,000, qu'elle aura mangé dans 2 ou 3 ans, et vous concluez en disant qu'avec le système actuel des pensions aux mères nécessiteuses l'assurance-vie ne donne aucune protection aux petits salariés.

Pour de multiples raisons, nous sommes d'avis que votre déclaration est complètement erronée.

1° — Avenant le décès du petit salarié, l'épouse aurait certainement besoin d'un montant pour les dernières dépenses, telles que frais de dernière maladie, de frais funéraires, comptes courants à payer, et très souvent des emprunts à rembourser.

2° — Cette déclaration ne cadre aucunement dans le contexte de votre cours puisqu'à un certain moment vous déclarez qu'il existe une fausse mentalité chez nous, à savoir qu'il y a quantité de gens qui désirent recevoir l'assistance gouvernementale dans le seul but de rester à ne rien faire.

3° — Vous dites que le système de pensions aux mères nécessiteuses est injuste et inhumain. Vous ajoutez que ce système accorderait à une veuve et quatre enfants un montant de \$115, mensuellement, ce que vous déclarez être complètement insuffisant. Sur ce point précis nous sommes parfaitement d'accord avec vous, mais nous comprenons mal que vous conseillez à ces mêmes personnes de renoncer à \$10,000, afin de pouvoir commencer plus tôt à crever de faim après le décès du gagne-pain (le mari). Vous avez sans doute oublié d'expliquer à votre auditoire qu'une veuve pouvait bénéficier de la pension aux mères nécessiteuses en autant que son revenu annuel ne dépasse pas \$600. En plus, ce capital de l'unité familiale ne dépassant pas \$13,000, dont \$5,000, en disponibilité, et \$8,000, en biens immobiliers.

4° — Nous sommes persuadés que la majorité de votre auditoire étaient des hommes mariés catholiques-romains ; considérant que

nous n'avions pas eu le plaisir de faire votre connaissance, nous ne sommes pas en mesure de savoir si vous êtes marié ou célibataire, mais dans le cas d'un homme marié dans la religion catholique, il n'a pas le droit d'oublier qu'il a un devoir à accomplir en vertu du contrat de mariage dans lequel il a promis de toujours pourvoir aux besoins de son épouse et de ceux de ses enfants, dans la mesure de ses moyens et de ses talents. Remarquez bien, Monsieur Laurin, dans votre déclaration vous encouragez ces gens à confier leurs responsabilités à leurs concitoyens, quand ils n'ont pas moralement le droit de le faire, et vous, Monsieur, en parlant ainsi, vous usurpez un droit qui n'appartient à quiconque ici-bas.

5° — Vous ignorez sans doute que 70% des gens vivent au-delà de 65 ans ; alors, dans la plupart des cas, lorsque ces personnes arrivent à l'âge de la retraite, ils ne possèdent aucun autre bien que la valeur d'épargne que leur procure un tel contrat d'assurance-vie.

Veillez croire qu'il y aurait encore beaucoup d'autres considérations toutes aussi importantes que celles que nous venons de décrire, mais nous croyons sincèrement en avoir écrit suffisamment pour démontrer l'absurdité de votre avancé.

Veillez nous croire, cher Monsieur, vos tout dévoués.

Un groupe d'assureurs-vie,

Eric Bourget  
Adrien Nadeau  
Antoine Harrisson  
Jacques Martin  
Charles Poulin  
Clément Alary

### CAUSAPSCAL

On prépare à Causapscal pour le dimanche 23 février un marathon combiné Pee Wee et Midget.

Dans l'après-midi huit équipes pee wee se disputeront le championnat et en soirée huit équipes midget en feront autant.

Jusqu'ici des représentants de St-François, St-Alexis, Ste-Florence, Lac-au-Saumon, Amqui, St-Léon, Val-Brillant, Sayabec, Matane et Causapscal ont donné leur inscription.

Cette présentation est réalisée par les Loisirs Educatifs Inc., de Causapscal.

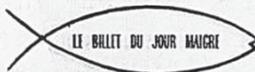
### St-Alexis

A l'Hôtel-Dieu de Campbellton, est née Mireille-Céline, enfant de M. et Mme Réal Turcotte (Bertine Parent), de St-Alexis de Magapédia. Parrain et marraine, M. et Mme Isidore Lebrun (Gracienne Turcotte), de Ste-Flavie. Porteuse, Mlle Agathe Richard.

★ Un important hôtel de la rue St-Germain Est sera vendu incessamment pour céder la place à un établissement du même genre mais plus vaste et très moderne... les intérêts en cause sont rimouskois...

★ Par ailleurs, on nous signale qu'un centre d'achats pourrait bien être construit sur le terrain de la compagnie Price au sud-ouest de l'entrée de la ville...

★ Richard Beaulieu, ex-vedette chez Soucy Autos, ouvrira bientôt un centre de la roulotte dans les locaux de Ruest et Arsenault, boulevard Jessop...



## UNE BELLE AU SKI

Une belle aimant les sports divers  
Ajouta le ski à ses ébats d'hiver.  
Chez le costumier elle se précipita  
Pour choisir pantalons et parkas  
Insistant sur la ligne et la coupe  
Plutôt que sur la technique souple.  
Des skis rapides elle exigea  
Et piquant du bâton déjà s'imagina.  
Voilà donc notre belle sur la pente  
Prête à faire sa première descente.  
Devant ses amies venues l'applaudir  
Elle cacha sa peur bleue à frémir.  
Les premières secondes s'écoulèrent  
Mais bien peu, d'elle, s'inquiétèrent  
Tout à coup notre amie accélère  
Et à toute vitesse fend l'air ;  
S'arrêter inutile même d'y penser  
Aux leçons ayant évité de se consacrer  
Aux secours ! crie-t-elle en vain  
Elle qui file à quatre-vingts ;  
Voyant rapidement la forêt accourir  
De loin on la voit déjà blémir.  
Elle tente d'amorcer la godille  
Mais réussit une gauche séguédille.  
Comme bien l'on pense  
Il fallut qu'on la pousse  
Etant sortie éclopée et apurée  
Des volutes de neige envolées.  
A ses amies qui partent pour le Centre  
Elle avoue avoir changé d'épicentre :  
"Je me livre maintenant au ski-doo  
Pour moi c'est ce qu'il y a de plus doux."